

Près de 5000 m² déboisés sans aucune autorisation, pour le stockage de 10 éoliennes géantes



[Source : epochtimes.fr]

Par **Emmanuelle Bourdy**

En juillet dernier, un gigantesque terrassement a été réalisé au niveau de Guyor Haut, dans la commune du Bez (Tarn [France]), dans le cadre d'un chantier éolien. Seulement, celui-ci a été exécuté sans aucune autorisation environnementale préalable. Une association a porté plainte contre X pour atteinte à l'environnement.

« Il s'agit de la réalisation d'une plateforme destinée à "stocker" temporairement des éléments de dix éoliennes de 125 m de haut », a indiqué le 22 août dernier sur sa page Facebook l'association Vent mauvais, qui surveille de près ce chantier illégal situé en bordure de la départementale D22, sur la commune du Bez. Car l'entreprise de TP Sévigné a démarré ce terrassement sur près de 5000 m², celui-ci ayant entraîné un défrichage important du secteur, mais sans aucune autorisation environnementale.

« Une fois de plus un opérateur éolien semble se placer au-dessus des lois »

Les éléments de ces dix éoliennes, qui doivent être stockés sur ce terrassement, devront cet automne, être acheminés sur le chantier en cours dans les hauteurs de St Amans Valtoiret, en face du village d'Anglès, par le promoteur Valorem, explique Vent mauvais.

Mais l'association s'indigne, car l'ensemble de ces travaux « ne semblent pas correspondre aux caractéristiques du projet tel qu'il avait été présenté lors de l'enquête publique et approuvé par l'administration, ni avoir fait l'objet d'autorisations spécifiques ».

« Ce terrassement n'était pas inscrit, à notre connaissance, dans l'autorisation environnementale accordée à ladite société éolienne », dénonce l'association sur Facebook, « pas plus d'ailleurs qu'une coupe d'arbres en alignement à la sortie du village d'Anglès pour l'aménagement d'une plateforme de retournement, le décaissement massif du talus de la D 52 au-dessus du pont de la Resse, la réalisation d'une piste à grand gabarit sur plus de

2 kilomètres avec un défrichage considérable du secteur, pour accéder à la zone d'implantation des éoliennes », détaille-t-elle.

Des associations ont réussi à faire stopper le chantier

Les associations environnementales surveillant de près ce chantier viennent de le faire arrêter. « L'administration (DREAL), saisie par les associations locales, a fait savoir que les travaux de terrassement de Guyor Haut sont arrêtés et qu'une déclaration préalable a été déposée pour une éventuelle régularisation », précise Vent mauvais.

Dans les prochains jours, une réunion est prévue en mairie de Le Bez, afin de donner une suite à cette affaire. Une plainte a été déposée par le collectif régional Toutes Nos Énergies-Occitanie Environnement, via son association OC.2E.

Par ailleurs, l'hebdomadaire *Le Tarn libre* nous apprend le renvoi de l'ancien maire de Lacaune, André Cabrol, devant la chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Castres, avec une audience prévue pour le 5 septembre prochain. André Cabrol – qui est poursuivi pour des faits de « prise illégale d'intérêt » dans le cadre de l'implantation de ce parc éolien – est cependant toujours présumé innocent à ce stade. Le porteur du projet éolien sera également jugé « pour recel de prise illégale d'intérêts ».